
POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA

Semaine du 23 au 29 octobre 2025

Sommaire

<i>BENIN</i>	2
<i>BURKINA FASO</i>	6
<i>COTE D'IVOIRE</i>	14
<i>GUINEE BISSAU</i>	14
<i>MALI</i>	14
<i>NIGER</i>	17
<i>SENEGAL</i>	17
<i>TOGO</i>	21
<i>Disclaimer</i>	22



Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.

BENIN

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 29 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

2

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- ✓ **Incorporation de la zone forestière de Séri au complexe du Parc national de la Pendjari.**

La zone connaît aujourd'hui une dégradation alarmante, résultant notamment de l'installation anarchique de cultures, de l'exploitation illégale des ressources forestières, du braconnage et d'autres pratiques préjudiciables à la conservation de la nature. Ces activités ont entraîné une réduction significative de la superficie de l'espace protégé, passée d'environ 1 250 km² en 1996 à 553,8 km² en 2019, soit une régression de plus de 54 % en 23 ans.

Cette dégradation continue met en péril l'intégrité écologique du complexe de la Pendjari et compromet le maintien de son statut de Réserve de Biosphère inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce territoire, d'une grande valeur écologique, abrite un écosystème forestier unique, prolongement naturel du Parc national de la Pendjari, caractérisé par une biodiversité remarquable et des habitats variés. On y trouve une faune riche, comprenant des grands mammifères tels que les damalisques, éléphants, buffles et bubales, ainsi que des carnivores emblématiques comme le lion, le léopard et l'hyène tachetée. Cette aire constitue également un corridor de migration essentiel pour plusieurs espèces fauniques. Compte tenu du processus participatif mené depuis 2018 et ayant abouti à l'adhésion des communautés riveraines et des autorités locales, le Conseil a décidé d'intégrer pleinement ce périmètre au complexe de la Pendjari afin d'assurer sa préservation et sa protection durables.

Le ministre chargé du Développement durable, en coordination avec les autres ministères concernés, est mandaté pour entreprendre toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **Actualisation des modalités de mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire en République du Bénin.**

Conformément à la loi n° 2020-37 du 3 février 2021 relative à la protection de la santé des personnes en République du Bénin, l'assurance maladie est rendue obligatoire pour toute personne résidant sur le territoire national. Les modalités de sa mise en œuvre avaient été fixées par le décret n° 2023-327 du 21 juin 2023.

Toutefois, dans la perspective de la généralisation prochaine de l'assurance maladie, une actualisation de ce texte réglementaire s'est avérée nécessaire. Celle-ci vise notamment à élargir la liste des bénéficiaires pris en charge par l'État, en y intégrant les enfants orientés par les structures publiques vers les centres de protection de l'enfance, les personnes en situation de mendicité ainsi que les malades mentaux.

Par ailleurs, le panier de soins de base a été réaménagé afin d'y inclure de nouvelles affections courantes, renforçant ainsi la couverture sanitaire des assurés. Le décret précise également les sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions relatives à l'assurance maladie obligatoire.

Au titre des autres mesures normatives adoptées, le Conseil a approuvé plusieurs décrets portant sur :

- la transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et adoption, du projet de loi de règlement de la gestion 2024 ;
- l'intégration des prêteurs alternatifs à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit en République du Bénin ;
- l'approbation des statuts révisés de la Société nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- l'autorisation de l'augmentation du capital social de la Société de Productions Audiovisuelles S.A. par apport en nature ;
- la réglementation de la profession de guide de tourisme en République du Bénin ;
- l'approbation de la nomenclature des activités et produits du tourisme en République du Bénin ;
- la mise en place et la gestion du compte satellite du tourisme ;
- la définition des conditions et modalités d'établissement des documents d'identification des personnes physiques ;
- ainsi que les modalités pratiques de l'enregistrement dérogatoire des faits d'état civil.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le conseil a entendu quatre (04) communications.

- ✓ **Remboursement du solde de cotisations pour pension de retraite au profit de 504 ex-agents militaires partis volontairement des armées et ayant accompli moins de quinze (15) ans de service.**

À la suite d'une réclamation introduite par l'Association des agents partis civils et militaires de la Fonction publique, le processus de remboursement de la cotisation pour pension de retraite avait été engagé en 2015, avant d'être interrompu à la suite d'une réquisition judiciaire.

Les opérations de paiement effectuées par le greffier en chef du tribunal de première instance de Cotonou ont permis de satisfaire 331 agents sur un total de 835 concernés.

Afin de permettre aux 504 agents restants de percevoir les montants qui leur sont dus, le Conseil a autorisé la mobilisation des ressources financières nécessaires pour achever l'opération de remboursement.

- ✓ **Actualisation du projet d'aménagement et de bitumage de la route Vakon-Avagbodji-Aguégués.**

Le projet, tel que conçu, prévoit des travaux de terrassement, de chaussée, de revêtement et d'assainissement sur un linéaire total de 13,2 kilomètres. Il comprend également la construction d'un pont de 100 mètres de portée sur le fleuve Ouémé, destiné à relier l'agglomération centrale des Aguégués au reste du réseau routier.

À ce jour, le taux d'exécution physique des travaux s'élève à 68 %. Ce retard s'explique par diverses contraintes techniques et opérationnelles rencontrées en cours de réalisation, ayant empêché l'achèvement du chantier dans les délais prévus.

Face à cette situation, il apparaît nécessaire de procéder à l'actualisation du cahier des charges avant la reprise des travaux, afin d'assurer la qualité, la durabilité et la pleine fonctionnalité de l'ouvrage.

Cette actualisation tiendra compte des ajustements techniques apportés au dossier initial, dans les limites du contrat en vigueur, ainsi que des travaux additionnels et confortatifs à réaliser en dehors du périmètre initial d'exécution.

- ✓ **Mise en œuvre des Plans d'action de réinstallation et autres commodités dans le cadre de la construction des lycées techniques agricoles, des lycées techniques professionnels, des lycées**

scientifiques, du lycée de jeunes filles d'Abomey et des écoles normales supérieures scientifiques.

La mise en œuvre de ces différents projets impliquera des acquisitions de terres, des déplacements de populations et la relocalisation d'activités économiques. Elle pourrait également entraîner des restrictions d'accès aux ressources pour certains ménages, voire susciter des risques de conflits fonciers entre communautés.

5

Dans ce contexte, la prise en compte des préoccupations des populations affectées, ainsi que des enjeux environnementaux, constitue un préalable essentiel pour garantir la libération des emprises et assurer une exécution harmonieuse des infrastructures.

À cet effet, le Conseil a autorisé la contractualisation avec plusieurs cabinets spécialisés, chargés de l'élaboration des plans d'action de réinstallation et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement nécessaires à la bonne conduite des projets.

✓ Maîtrise d'œuvre complète du projet de rénovation du Centre de formation aux métiers de percussion de Mèdédjonou, dans la Commune d'Adjarra.

La rénovation du centre a pour objectif d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux jeunes Béninois pratiquant les métiers de la percussion, tout en contribuant au renforcement de l'offre touristique nationale.

Les travaux prévus comprennent la rénovation complète de la salle d'exposition, l'augmentation de la capacité d'accueil de la terrasse et du podium, ainsi que la réfection du bâtiment principal et de la cantine. Ils incluent également la réalisation des aménagements extérieurs et des voiries et réseaux divers (VRD), ainsi que la mise en place de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la bonne exécution de cette opération de remise en état.

AU CHAPITRE DES RENCONTRES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES

Il a été autorisé, dans le cadre de cette rubrique, la participation du Bénin à :

- la 30^e Conférence des Parties (COP 30) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil ;

- la 23^e édition de la Conférence internationale sur le Sida et les infections sexuellement transmissibles en Afrique, qui se tiendra du 3 au 8 décembre 2025 à Accra, au Ghana.

BURKINA FASO

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le jeudi 23 octobre 2025, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 04 mn, sous la présidence de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers suivants :

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a examiné et adopté un rapport relatif à une ordonnance autorisant la ratification de l'accord de prêt signé le 2 septembre 2025 entre le Burkina Faso et la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), destiné au financement partiel du Projet de renforcement des capacités d'exploitation des mines de Boungou et de Wahgnion.

Le montant du prêt accordé s'élève à trente milliards (30 000 000 000) F CFA, pour un coût total du projet estimé à trente-trois milliards deux cent dix millions (33 210 000 000) F CFA, incluant une contrepartie nationale de trois milliards deux cent dix millions (3 210 000 000) F CFA.

L'objectif principal du projet est d'accroître la productivité des mines de Boungou et de Wahgnion à travers la réalisation d'investissements stratégiques, visant à optimiser la création de valeur ajoutée.

Plus spécifiquement, le projet prévoit :

- l'acquisition d'équipements d'exploitation, incluant matériel de forage, d'extraction du minerai, de transport et de production d'or pour les deux mines ;
- la construction et l'achèvement d'infrastructures de sécurisation des sites, d'assèchement des fosses, de rehaussement du parc à résidus et de raccordement électrique pour la mine de Boungou ;
- la construction de la phase 1 d'un parc à résidus d'une capacité de 2,4 millions de tonnes pour la mine de Wahgnion ;
- la réalisation d'une ligne électrique de 76 km afin de raccorder la mine de Wahgnion au réseau interconnecté de la SONABEL.

L'adoption de ce rapport permet, par voie d'ordonnance, de ratifier l'accord de prêt entre le Burkina Faso et la BOAD et d'assurer ainsi le financement partiel du projet de renforcement des capacités d'exploitation des mines de Boungou et de Wahgnion.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE**

Le Conseil a adopté un décret portant sur les conditions et modalités de délivrance de la carte de résident permanent au Burkina Faso.

Ce décret précise les critères et les procédures applicables pour l'obtention de la carte de résident permanent, complétant ainsi le cadre juridique régissant le statut de résident permanent dans le pays. La carte est délivrée par l'Office national d'identification (ONI). L'adoption de ce décret permet de formaliser et d'encadrer de manière claire les conditions et modalités de délivrance de la carte de résident permanent au Burkina Faso.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

Le Conseil a examiné un projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, adoptée le 21 mai 1963.

Cette Convention prévoit la réparation des dommages, y compris des dommages transfrontaliers, résultant d'un accident nucléaire survenu dans une installation ou lors du transport de matières nucléaires en provenance ou à destination d'une installation. Elle vise à harmoniser les règles de responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, en établissant des normes minimales pour garantir une protection financière en cas d'accident nucléaire lié à un usage pacifique de l'énergie atomique. Elle constitue également un cadre juridique pour la réglementation et l'organisation du régime de responsabilité civile applicable.

Le Burkina Faso envisage, à moyen terme, le développement d'un programme électronucléaire et a signé à cet effet des mémorandums d'entente avec la société russe ROSATOM. Toutefois, n'ayant pas encore ratifié la Convention de Vienne, le pays entend, par ce projet de loi, encadrer juridiquement les réparations liées à l'utilisation de l'énergie nucléaire.

La ratification de cette Convention permettra au Burkina Faso de mettre en œuvre son programme électronucléaire dans le respect des exigences internationales.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission de ce projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

✓ **AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

Le Conseil a adopté trois (03) décrets relatifs aux statuts particuliers de différents métiers de la Fonction publique d'État.

Premier décret : Statut particulier du métier « Communication, culture et tourisme »

Ce décret constitue une relecture du décret n°2021-0696/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 6 juillet 2021.

Les principales innovations concernent :

- la scission de la famille d'emplois « Journalisme et communication » en deux familles distinctes : « Journalisme » et « Communication » ;
- la mise à jour des dénominations des emplois des familles « Cinéma et audiovisuel », « Services touristiques et hôteliers » et « Techniques des sciences de l'information et de la communication » ;
- la création d'une nouvelle famille d'emplois « Activités artistiques et culturelles », regroupant les emplois de Maître, Professeur et Inspecteur des activités artistiques et culturelles.

Ce décret permet d'améliorer l'organisation et la structuration des emplois de ce métier au sein de la Fonction publique d'État.

Deuxième décret : Statut particulier du métier « Éducation, formation et promotion de l'emploi »

Ce décret revoit le décret n°2020-0245/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 30 mars 2020 et son modificatif n°2024-0749/PRES/PM/MFPTPS/MEFP du 26 juin 2024.

Les principales nouveautés portent sur :

- la création de la famille d'emplois « Enseignement post-primaire, secondaire et formation professionnelle et technique », avec les emplois d'Agent technique, Technicien supérieur et Moniteur en formation technique professionnelle ;
- la création de la famille d'emplois « Orientation scolaire et professionnelle », avec l'emploi de Conseiller en orientation scolaire, universitaire et professionnelle ;
- le changement de dénomination de la famille « Animation de la vie scolaire et orientation scolaire et professionnelle » en « Animation de la vie scolaire », comprenant les emplois d'Attaché d'éducation et de Conseiller d'éducation ;
- la suppression de la famille d'emplois « Administrateurs des lycées et collèges ».

Ce décret contribue à une meilleure structuration et organisation des emplois de ce métier dans la Fonction publique d'État.

Troisième décret : Statut particulier du métier « Infrastructures »

Ce décret revoit le décret n°2021-0289/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 22 avril 2021 et ses modificatifs n°2024-0864/PRES/PM/MFPTPS/MEFP du 29 juillet 2024 et n°2024-0347/PRES-TRANS/PM/MFPTPS/MEFP du 3 avril 2024, afin de prendre en compte les évolutions du nouveau Répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME).

L'innovation majeure concerne l'intégration des nouveaux emplois de la famille d'emplois « Cadastre » :

- Agent technique du cadastre ;
- Technicien supérieur du cadastre ;
- Inspecteur du cadastre.

Pour leur mise en œuvre, une filière cadastre sera créée à l'École nationale des travaux publics (ENTP).

Ce décret permet également d'améliorer l'organisation et la structuration des emplois du métier infrastructures au sein de la Fonction publique d'État.

✓ AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté un décret relatif à la naturalisation.

Le Code des personnes et de la famille prévoit deux façons de jouir de la nationalité burkinabè :

- par attribution de la nationalité d'origine en raison de la filiation ;
- par acquisition de la nationalité.

Le présent décret concerne ce second mode et concrétise l'acquisition de la nationalité burkinabè par décision de l'autorité publique, à travers la naturalisation de Monsieur KOUASSI KAN Guy Arsène.

L'adoption de ce décret permet au bénéficiaire de devenir officiellement Burkinabè, conformément aux dispositions du Code des personnes et de la famille.

✓ AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un décret modifiant le décret n°2013-573/PRES/PM/MICA/MC/MDENP/MEF du 9 juillet 2013, portant création de la Société burkinabè de télédiffusion (SBT).

Cette modification vise à doter la SBT d'un cadre juridique modernisé, répondant aux exigences technologiques, économiques et stratégiques actuelles, afin de renforcer sa performance et de consolider sa place dans le paysage audiovisuel burkinabè.

Les principales innovations apportées par ce décret concernent :

- le transfert de la tutelle technique de la SBT au ministère en charge de la communication électronique ;
- la possibilité pour la SBT de gérer d'autres multiplex et de recourir au satellite comme canal de diffusion en cas de besoin ;
- l'intégration de nouveaux services, notamment la vente de contenus comme source de revenus pour la SBT.

L'adoption de ce décret permet à la Société burkinabè de télédiffusion de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour renforcer ses capacités techniques, assurer son équilibre économique et garantir son autonomie financière.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté un décret portant Nomenclature des métiers et des emplois des mines et des carrières au Burkina Faso.

Ce décret a pour objectif de doter le pays d'une nomenclature officielle des métiers et emplois du secteur minier et des carrières. Cet outil constitue une référence stratégique et opérationnelle pour les acteurs du secteur, facilitant la prise de décision, l'orientation professionnelle, ainsi que l'identification des besoins en formation et en renforcement des capacités.

L'adoption de ce décret permet à l'État et aux acteurs concernés de disposer d'un document de référence harmonisé, favorisant une meilleure compréhension et une organisation cohérente des métiers et emplois des mines et des carrières.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

Le Conseil a examiné un projet de loi portant Code de l'urbanisme et de la construction. Ce projet constitue une révision de la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 relative au Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.

Parmi ses principales innovations, il prévoit :

- la mise en place d'un dispositif institutionnel de coordination pour la délivrance des actes de construction, visant à rationaliser et simplifier les procédures d'autorisation ;

- la catégorisation des actes de construction, incluant les autorisations de construire ;
- l'intégration de nouvelles opérations d'urbanisme telles que la requalification et la restauration urbaines, adaptées aux réalités économiques et sociales du pays ;
- l'introduction du Plan d'urbanisme de détails (PUD), prenant en compte les capacités financières des collectivités territoriales ;
- la réglementation de la voirie urbaine et du drainage des eaux pluviales afin de prévenir les risques d'inondation liés aux fortes précipitations et au changement climatique ;
- la prise en compte du stationnement dans la planification urbaine et la construction, avec l'obligation pour toute construction collective ou recevant du public de prévoir des aires de stationnement selon un coefficient fixé par voie réglementaire.

Ce projet de loi a pour objectif de doter le Burkina Faso d'un cadre juridique cohérent et opérationnel, capable d'accompagner les politiques d'aménagement urbain et de construction dans une perspective de durabilité et de résilience.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission de ce projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI**

Le Conseil a adopté un rapport relatif au projet spécifique additionnel 2025 du ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi.

Ce projet vise à transformer le Centre Omnisports d'Entraînement des Étalons (COMET) en un centre moderne, sécurisé et conforme aux standards internationaux.

Les principaux travaux prévus comprennent :

- la construction d'un hôtel sportif de type R+5 et d'infrastructures sportives au sein du COMET à Ouaga 2000 ;
- la réalisation d'un bâtiment R+5 de 300 chambres standards ;
- la construction d'un bâtiment administratif, d'un pôle médical et paramédical ;
- la création d'un plateau omnisports, de vestiaires et d'un restaurant ;
- la construction d'une tribune avec espace de football, vestiaires et gymnase ;
- l'aménagement de terrains annexes ainsi que des voiries et réseaux divers.

La durée d'exécution des travaux est estimée à quinze (15) mois.

Le coût total du projet s'élève à vingt-cinq milliards deux cent onze millions sept cent soixante-trois mille six cent soixante-quinze (25 211 763 675) F CFA HTVA, financé sur le budget de l'État.

COMMUNICATIONS ORALES

- ✓ **Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité** a fait au Conseil la situation pluviométrique du 1er avril au 30 septembre 2025 et la prévision saisonnière des caractéristiques agro-climatiques 2025.

Les cumuls pluviométriques saisonniers enregistrés du 1er avril au 30 septembre 2025 ont varié de 389,4 mm en 50 jours de pluie à Korsimoro (province du Sanbontega) à 1273,6 mm en 76 jours de pluie à Bama (province du Houet).

Dans l'ensemble, les précipitations ont été excédentaires ou proches de celles de 2024 pour la même période sur la majeure partie du pays. Les augmentations les plus marquées par rapport à 2024 ont été observées à Sindou, Bama, Dédougou, Poura, Bobo-Dioulasso, Koubri et Sapeo.

Comparées à la normale (moyenne 1991-2020), les pluies ont été excédentaires ou proches de la moyenne sur plusieurs localités, notamment à Bama, Bérégadougou, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Mané, Tanghin-Dassouri, Wona et Ouagadougou.

Cependant, certaines localités ont enregistré des baisses significatives des précipitations en 2025, notamment Toussiana, Fada N'Gourma, Loumana, Boussera, Bérégadougou, Nobéré, Pompoi et Bogandé. Par rapport à la normale, les déficits les plus notables concernent Gaoua, Korsimoro, Nobéré, Loumana, Toécé, Fada N'Gourma et Pô.

Pour la campagne agricole 2025, la saison des pluies devrait connaître une fin tardive avec une tendance globale considérée comme normale sur l'ensemble du territoire.

- ✓ **Le ministre de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale** a fait au Conseil une communication relative à l'organisation prochaine de la Campagne nationale "Dèmè Sira" qui signifie « la solidarité en marche ».

La campagne « Dèmè Sira » a pour objectifs principaux de renforcer l'adhésion citoyenne et la mobilisation nationale en faveur des populations vulnérables, ainsi que de promouvoir les valeurs traditionnelles et culturelles de solidarité comme leviers de résilience et de cohésion sociale.

Dans ce cadre, plusieurs activités sont prévues, notamment :

- des tournées régionales, des caravanes de solidarité, des causeries éducatives et des animations culturelles ;
- la valorisation des initiatives locales et des « héros de solidarité » ;
- la mobilisation de fonds au profit des personnes vulnérables.

- ✓ **Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat** a fait au Conseil le bilan de la première édition du Forum international Investir au Burkina Faso tenue du 9 au 10 octobre 2025 à Ouagadougou.

Le forum « Investir au Burkina Faso » a rassemblé plus de 1 200 investisseurs originaires du Burkina Faso, d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amérique et de la diaspora.

Cette rencontre a permis de renforcer la confiance et de valoriser l'image du pays, de mettre en lumière son potentiel économique et ses projets d'investissement structurants, de promouvoir le secteur privé et les initiatives locales, ainsi que de consolider les relations diplomatiques et bilatérales.

Au cours du forum, près de 200 investisseurs ont été reçus par Son Excellence le Président du Faso, leur offrant l'opportunité de mieux appréhender la dynamique économique actuelle du Burkina Faso et les atouts pour des investissements sécurisés.

- ✓ **Le ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement** a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la 30ème Conférence des parties à la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra du 10 au 21 novembre 2025 à Belém au Brésil.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en mai 1992 par la communauté internationale, a pour objectif de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) à un niveau permettant d'éviter toute perturbation dangereuse du climat. Pour atteindre ces ambitions, la CCNUCC a été complétée par deux instruments majeurs : le Protocole de Kyoto (1997) et l'Accord de Paris (2015), visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

La Conférence des Parties (COP), organe décisionnel suprême de la CCNUCC, se réunit chaque année pour évaluer les progrès réalisés et adopter des mesures supplémentaires en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Le Burkina Faso, ayant ratifié la CCNUCC en 1993, participe activement à ces instances. La 30^e Conférence des Parties (COP 30) constitue une étape importante dans le processus de négociation climatique et devra accélérer le financement climatique au profit des pays les plus vulnérables.

Par ailleurs, la délégation burkinabè prendra part à plusieurs autres rencontres, notamment les réunions des Ministres africains de l'Environnement, ainsi que les sessions de négociation du Groupe africain et du Groupe des 77 plus la Chine (G77+Chine).

- ✓ **Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi** a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 18e réunion de l'Organisation

régionale antidopage (ORAD) zone 2 et 3, prévue du 21 au 22 novembre 2025 à Ouagadougou.

La 18^e réunion de l'Organisation régionale antidopage (ORAD) constituera une plateforme pour définir de nouvelles orientations et prendre des décisions dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport. Cette rencontre offrira au Burkina Faso l'occasion de réaffirmer sa volonté de se positionner comme un acteur clé dans la lutte antidopage au sein de sa zone et de renforcer son rayonnement international dans le domaine sportif.

Pour la première fois, notre pays accueille la réunion de l'ORAD des Zones 2 et 3, regroupant le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Togo, la Guinée-Conakry, le Sénégal, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Bénin et la Côte d'Ivoire.

COTE D'IVOIRE

À ce jour 30 octobre 2025, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres ivoirien n'a été publiée. La dernière date du mercredi 1^{er} octobre 2025.

GUINEE BISSAU

À ce jour 30 octobre 2025, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres bissau-guinéen n'a été publiée.

MALI

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 29 octobre 2025, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Sur proposition du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret définissant le cadre organique des Services régionaux et subrégionaux de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

Créée par l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de la politique nationale en matière financière, comptable, monétaire et d'assurance, ainsi que la réglementation et le contrôle du secteur de la microfinance. Son organisation et ses modalités de fonctionnement sont précisées par le Décret n°2024-0565/PTRM du 11 octobre 2024.

Conformément à ce décret, la Direction générale assure la coordination et le contrôle de ses Services rattachés, régionaux et subrégionaux, ainsi que des Services extérieurs et Postes comptables des organismes publics soumis aux règles de la comptabilité publique.

Le projet de décret adopté prend en compte les particularités liées à la création de la Direction générale et définit, pour les cinq prochaines années, les effectifs nécessaires pour assurer pleinement les missions des Services régionaux et subrégionaux du Trésor et de la Comptabilité publique.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

- ✓ **Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation** a informé le Conseil des Ministres de la situation de l'école « Les Lutins ».

L'école « Les Lutins » est un établissement communautaire d'enseignement fondamental, créé en 1968 par les parents d'élèves. Elle est administrée par l'Association des Parents d'Élèves, régie par le récépissé n°152-DNI en date du 24 mars 1976.

La parcelle accueillant l'école, située à Sotuba ACI dans le 1er Arrondissement du District de Bamako, a été attribuée par l'État. L'établissement bénéficie également de certaines facilités, notamment des exonérations.

Depuis quelque temps, une crise de gestion liée au non-renouvellement du bureau de l'Association des Parents d'Élèves affecte le bon déroulement des activités pédagogiques. En conséquence, il a été décidé d'installer une Administration provisoire composée de représentants des ministres en charge de l'Administration territoriale, de l'Éducation nationale et de la Justice. Le mandat de cette administration prendra fin dès l'installation d'un organe de gestion approprié de l'établissement.

- ✓ **Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social** a informé le Conseil des Ministres de la participation du Mali à la 6ème Session de la Conférence des ministres du Travail de l'Organisation de la Coopération islamique, tenue du 15 au 16 octobre 2025, à Doha au Qatar.

La 6^e Session, placée sous le thème : « Expériences locales, réalisations mondiales : Histoires de réussite dans le monde islamique », a réuni les ministres et chefs de délégation des États membres, des institutions de l'Organisation de la Coopération islamique ainsi que des organisations régionales et internationales.

Après l'adoption du rapport de la réunion des Hauts fonctionnaires tenue le 15 octobre 2025, la Conférence a été marquée par les interventions des ministres et chefs de délégation sur le thème retenu.

Lors de son intervention, le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social a souligné les progrès réalisés en matière d'amélioration de l'employabilité des jeunes, de protection sociale des travailleurs, de sécurité et santé au travail, ainsi que d'emploi des personnes vivant avec un handicap.

La Conférence a, par ailleurs, adopté à l'unanimité la Résolution relative à la coopération en matière de travail, d'emploi et de protection sociale entre les États membres de l'Organisation de la Coopération islamique.

- ✓ **Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne** a informé le Conseil des Ministres de la célébration de la Journée Africaine de la Jeunesse, Edition 2025.

L'édition 2025, placée sous le thème national : « Lutte contre la drogue en milieu jeunes : stratégies de sensibilisation et prévention des conduites addictives », a pour objectif de lutter contre la consommation de drogues et de substances psychoactives.

Cette journée vise notamment à sensibiliser les jeunes, les autorités publiques ainsi que les organisations de la société civile afin de promouvoir une prise de conscience collective sur les effets néfastes de la consommation de stupéfiants au Mali et en Afrique.

Elle sera marquée par des activités socio-éducatives, artistiques, culturelles et sportives, ainsi que par des conférences-débats autour du thème national.

- ✓ **Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable** a informé le Conseil des Ministres
 - **de la participation du Mali à la Réunion des ministres du Secteur Eau, Hygiène et Assainissement, du 22 au 23 octobre 2025, à Madrid en Espagne.**

La réunion s'est tenue sous le thème : « Sortir du travail en silos : Unir le leadership politique pour une réponse intégrée face aux enjeux de l'eau, de l'assainissement et du climat ».

Les échanges ont souligné la nécessité de renforcer la gouvernance intégrée du secteur, de promouvoir un financement durable et d'assurer une meilleure prise en compte des droits à l'eau et à l'assainissement dans les politiques publiques.

La participation du Mali a permis de renforcer la visibilité du pays et de réaffirmer son engagement en faveur d'une gouvernance durable, intégrée et équitable de l'eau et de l'assainissement.

- **de la participation du Mali au Forum mondial zéro déchet, tenu du 17 au 19 octobre 2025, à Istanbul en Türkiye.**

Le forum, placé sous le thème : « Le zéro déchet en action : les citoyens, les territoires et les avancées », a réuni des ministres, experts et acteurs de haut niveau autour des approches innovantes de gestion durable des déchets, de réduction des impacts environnementaux et de promotion de l'économie circulaire.

Dans son intervention, le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable a souligné les engagements du Mali en matière de gestion durable des déchets et de développement durable, en rappelant notamment les efforts en faveur du recyclage et du compostage, ainsi que l'objectif de réduction de 31 % des émissions du secteur des déchets d'ici 2030, conformément à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Le forum a constitué une plateforme d'échanges d'expériences, où plusieurs institutions et entreprises spécialisées ont exprimé leur volonté de collaborer avec le Mali dans les domaines de la valorisation des déchets solides, du recyclage et de la fourniture d'équipements d'assainissement.

À l'issue des travaux, les ministres malien et turc chargés de l'Environnement ont convenu de renforcer leur coopération à travers le développement de projets conjoints au Mali visant la transformation et la valorisation des déchets solides.

- ✓ **Le ministre de la Santé et du Développement social** a informé le Conseil des Ministres de la situation épidémiologique du pays marquée, notamment par une diminution du nombre de cas confirmés de dengue comparé à celui de la semaine écoulée.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat a, cependant, appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

NIGER

À ce jour 30 octobre 2025, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres ivoirien n'a été publiée. La dernière date du mercredi 22 octobre 2025.

SENEGAL

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 29 octobre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

- ✓ **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Hommage au Professeur Amadou Mahtar MBOW

Le Président de la République a ouvert sa communication en rendant hommage à la mémoire de feu Amadou Mahtar MBOW, ancien Ministre et Directeur général de

l'UNESCO, dont l'œuvre et les enseignements continuent d'inspirer le Sénégal, l'Afrique et le monde. Il a félicité le Gouvernement, notamment les ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Formation professionnelle et technique et de la Culture, pour l'organisation réussie de cette cérémonie, en parfaite coordination avec la famille du défunt et la Fondation portant son nom.

Transformation systémique des secteurs agricole, pastoral et halieutique

Le Président de la République a salué la tenue de la première réunion du Conseil national d'Orientation agrosylvopastoral et halieutique et la finalisation, après vingt ans, des recommandations sur le nouveau projet de loi consolidé. Il a demandé au Premier Ministre de prendre toutes les dispositions pour son adoption en Conseil des Ministres, ainsi que de renforcer la coordination intersectorielle, la professionnalisation des métiers, le renforcement des compétences des jeunes, et la protection sociale des acteurs du secteur primaire.

Il a insisté sur la réforme du modèle de crédit agricole, la maîtrise des statistiques, l'accompagnement des femmes, la digitalisation des services et la facilitation des formalités administratives. Enfin, il a rappelé la nécessité de définir une stratégie intégrée de transformation et de valorisation des produits locaux et de promouvoir le « Consommer local ».

Maîtrise stratégique de la commande publique

Le Chef de l'État a souligné l'importance de l'exécution efficace, efficiente et transparente de la commande publique pour soutenir le redressement et la relance économiques. Il a instruit le Premier Ministre, les membres du Gouvernement et le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des Plans de passation des marchés conformément au Code des marchés publics.

Se félicitant du lancement de la dématérialisation des dossiers d'appel d'offres par l'ARCOP, il a demandé aux autorités contractantes de faciliter la mise en œuvre de cette stratégie et à chaque ministre d'organiser, avant fin 2025, une conférence sur l'exécution des marchés 2025 et la planification pour 2026.

Renforcement de l'autonomisation économique des femmes

Le Président de la République a réaffirmé son engagement en faveur de l'autonomisation économique des femmes, en soulignant leur rôle crucial dans le développement et la stabilité sociale. Il a félicité le Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités pour la mise en œuvre efficace des programmes de filets sociaux. Il a instruit le Gouvernement d'accroître les financements destinés aux activités génératrices de

revenus des femmes et de soumettre, avant fin 2025, un projet de loi d'orientation sur leur autonomisation économique.

Agenda du Président de la République

Le Chef de l'État a annoncé qu'il présidera, le vendredi 31 octobre 2025, la cérémonie de dévoilement de la mascotte des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026 et la remise du 5^e Prix Galien Afrique. Il effectuera également, le dimanche 2 novembre 2025, une visite des chantiers relatifs aux JOJ Dakar 2026 avec les ministres et responsables des structures publiques et privées concernées.

19

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

Suivi des conventions et accords présidentiels

Le Premier Ministre a salué la portée stratégique et la qualité des récentes visites présidentielles au Rwanda et au Kenya, qui reflètent la maturité de la diplomatie sénégalaise et la place du Sénégal dans l'espace africain et international. Ces visites ont permis la signature d'accords sur le renforcement des chaînes de valeur africaines, la mobilité des compétences et la consolidation des échanges entre États souverains.

Il a rappelé que chaque ministère concerné doit assurer la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements, sous le suivi de la Primature, avec des rapports réguliers permettant d'évaluer les progrès, d'identifier les contraintes et de garantir la cohérence globale. L'objectif est de transformer ces accords en projets concrets et impactants pour les populations.

Le Premier Ministre a également informé le Conseil de la visite de travail du Président mauritanien à Dakar, du 16 au 18 novembre 2025, ainsi que de la venue d'une délégation technique de la Sierra Leone à partir du 20 novembre 2025 pour finaliser les négociations sur la coopération dans les domaines des mines et de l'énergie.

Consolidation de la crédibilité du Sénégal

Le Premier Ministre a souligné la qualité de la représentation du Sénégal aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington, qui a renforcé la crédibilité du pays sur la scène économique internationale et la confiance des partenaires dans la gouvernance publique sénégalaise.

Il a rappelé l'importance de maintenir discipline budgétaire, transparence et responsabilité dans l'action gouvernementale, conditions essentielles à la stabilité macroéconomique, au renforcement de la confiance des partenaires et à la préservation de la souveraineté financière et politique.

Promotion du secteur privé national

Le Premier Ministre a réaffirmé la volonté du Président de la République de faire du secteur privé national un levier central du développement économique et social du Sénégal, rappelant les initiatives telles que «SUNU CHAMPIONS». Il a souligné l'implication du secteur privé dans l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050 et le Plan de Redressement économique et social (PRES), notamment dans la création de richesses, d'emplois et la formation professionnelle de la jeunesse.

Le Premier Ministre a insisté sur la nécessité de bâtir une alliance solide entre l'État et le secteur privé, afin de faire émerger de véritables champions économiques capables de contribuer à la transformation du Sénégal. Il a encouragé le renforcement de la structuration du secteur privé, tandis que l'État poursuit des réformes pour offrir un cadre juridique et institutionnel favorable à l'investissement. Le Pacte national de stabilité sociale a été cité comme instrument clé pour préserver la paix sociale, associé à des mesures incitatives et facilitatrices, notamment pour l'accès au foncier et à la commande publique avec clauses de préférence nationale.

Enfin, le Premier Ministre a demandé aux ministres et secrétaires d'État de promouvoir un nouvel état d'esprit dans l'administration, centré sur le soutien aux investisseurs, la transparence publique et l'usage accru de la digitalisation dans les processus décisionnels.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- Madame le Ministre de la Jeunesse et des Sports a fait une communication sur les stages de préparation des athlètes, en vue des Jeux Olympiques de la Jeunesse-Dakar 2026 et le projet de mise en place d'un Centre de Haute Performance sportive ;
- Monsieur le Directeur général de l'ARCOP a fait un exposé sur les procédures de passation des marchés publics.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de décret relatif aux modalités d'application de la loi n°2025-12 du 03 septembre 2025 portant création de l'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC) ;
- le projet de décret portant application de la loi n°2025-13 du 03 septembre 2025 relative à la déclaration de patrimoine ;
- le projet de décret portant application de la loi n°2025-14 du 04 septembre 2025 portant statut et protection des lanceurs d'alerte ;

- le projet de décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Commission nationale d'Accès à l'Information (CONAI).

TOGO

Aucune publication relative au Conseil des ministres n'a été consultable par nos équipes à la date du 29 octobre 2025, la dernière en date remontant à celle du 13 février 2025.

Disclaimer

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d'une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu'un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.

22

Par ailleurs, pour plus d'informations ou des avis à titre de conseil en investissement, vous êtes priés de consulter la SA2IF aux contacts mentionnés dans le présent document.